



Donation bien immobilier entre père et fils

Par **LaurentD**, le **12/03/2013** à **10:33**

Bonjour.

Imaginons un homme âgé qui décide de faire donation d'un bien immobilier à son fils unique.

1/ Entre le moment où il prend cette décision et la signature définitive de l'acte de donation (et de l'acte d'acceptation) chez le notaire, combien de temps faut-il prévoir, approximativement?

2/ Dès cette prise de décision, y a-t-il un document provisoire qui est signé, du type "promesse de donation" et "promesse d'acceptation", afin de lancer le dossier?

Merci d'avance.